

# REGLEMENT PARTICULIER

## 32<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU 14 JUILLET

### Coupe de France des Rallyes Coefficient 2

## 13 / 14 JUILLET 2015

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 1 <sup>er</sup> JUIN 2015
Ouverture des engagements :	lundi 1 <sup>er</sup> JUIN 2015
Clôture des engagements :	lundi 6 JUILLET 2015
Parution du road-book :	dimanche 5 JUILLET 2015
Dates et heures des reconnaissances :	dimanche 5 JUILLET et lundi 13 JUILLET 2015 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.
Vérifications des documents et des voitures le :	lundi 13 JUILLET 2015 de 16h30 à 21h30
Lieu :	Communauté de Communes des 1000 Etangs, 7 Avenue du Breuchin, 70208 RADDON
Heure de mise en place du parc de départ le :	lundi 13 JUILLET 2015 à 16h15
Lieu :	CC des 1000 Etangs, 7 Avenue du Breuchin à RADDON
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :	lundi 13 JUILLET 2015 à 18h30 Lieu: CC 1000 Etangs à RADDON
Publication des équipages admis au départ le :	lundi 13 JUILLET 2015 à 18h30 Lieu: CC 1000 Etangs
Publication des heures et ordres de départ le :	lundi 13 JUILLET 2015 à 21h00 Lieu: CC 1000 Etangs
Briefing des pilotes prioritaires le :	écrit et distribué aux vérifications administratives
Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape :	mardi 14 JUILLET 2015 à 8h00 à CC 1000 Etangs
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape :	mardi 14 JUILLET 2015 à 18h30 à CC 1000 Etangs
Arrivée du rallye à :	mardi 14 JUILLET 2015 à 18h18 à CC 1000 Etangs
Vérification finale le :	mardi 14 JUILLET 2015 au garage DORMOY FORD
Publication des résultats du rallye le :	mardi 14 JUILLET 2015, 30 minutes après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé Lieu : CC des 1000 étangs
Remise des prix le :	mardi 14 JUILLET 2015, 30 minutes après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé Lieu : CC des 1000 étangs

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 13 et 14 JUILLET 2015 en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de la Communauté de Communes des 1000 Etangs et de la commune de RADDON ET CHAPENDU, sous le patronage du Conseil Général de la HAUTE-SAONE, ainsi que des municipalités traversées, le

## 32<sup>ème</sup> Rallye régional du 14 JUILLET

Le présent règlement a reçu le visa du comité régional du sport automobile Bourgogne Franche-Comté n° 49 en date du 04/05/2015 et le permis d'organisation de la FFSA numéro R256 en date du 13/05/2015.

#### Comité d'Organisation

Président :	Patrick CHOLLEY
Membres :	Comité de l'ASA LURONNE
Secrétariat du Rallye, Adresse :	1 Rue Général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42
Fax :	09 71 70 68 60

Permanence du Rallye : Cellules Communauté de Communes des 1000 Etangs, 70280 RADDON  
Lieu, date, horaire : le lundi 13 JUILLET 2015 de 16h00 à 21h30 et la mardi 14 JUILLET 2015 de 7h00 à 23h00

### **Organisateur technique**

Nom : ASA LURONNE  
Adresse : 1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE

#### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs :	Gérard SIMON	licence 0419/12017
	Claude CONDAMIN	licence 0314/122813
	Alain VOILLAT	licence 0405/1912
Directeur de Course :	Hubert BENOIT	licence 0411/3617
Directeurs de Course Adjointes :	Daniel BLANQUIN	licence 0308/1941
	Franck MADER	licence 0323/187564
	Jan-Hug HAZARD	licence 0304/1505
	Gérard FINQUEL	licence 0405/1913
	Thierry COURANT	licence 0409/16140
	David POUPON	licence 0413/36906
Médecin Chef :	Docteur Eliane BRETL	
Commissaires Techniques responsable :	Claude CUENOT	licence 0405/4454
Commissaires Techniques :	André LALLEMAND	licence 0411/55989
	Raphaël PELLICCIA	licence 0421/214364
	Laurent QUERRY	licence 0412/212893
	JL REVERCHON	licence 0421/6835
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Monique FRANCE	licence 0409/29181
	Elisabeth LOUIS	licence 0308/1287
Chargés des relations avec la presse :	Pascal ROY	licence 0409/6829

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 32<sup>ème</sup> rallye régional du 14 JUILLET compte pour :

- la Coupe de France des rallyes 2015
- les challenges du Comité Régional BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2015
- les challenges ASA LURONNE 2015
- le challenge VED 2015
- le challenge STPI-PRE SERROUX 2015

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés trouveront sur le site de l'ASA, leur heure de convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le lundi 13 JUILLET 2015 de 16 h 30 à 21 h 30 à la CC 1000 Etangs.  
Les vérifications techniques auront lieu le lundi 13 JUILLET 2015 de 16 h 30 à 21 h 30 à : CC 1000 Etangs à RADDON ET CHAPENDU  
Les vérifications finales seront effectuées : garage DORMOY – FORD  
Adresse : 32 Avenue du Breuchin à FROIDECONCHE  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

### **ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTE**

#### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 32<sup>ème</sup> rallye régional du 14 JUILLET doit adresser à l'ASA LURONNE, 1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 6 JUILLET 2015.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 290 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA) : 265 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### **3.3P. ORDRE DE DEPART**

L'ordre de départ est celui des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée à RADDON, pendant toute la durée de l'épreuve, et précisée dans le carnet d'itinéraire

### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.6 P. IDENTIFICATION DES VOITURES**

4.6.1 Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 32<sup>ème</sup> rallye du 14 JUILLET représente un parcours de 100.2 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.1 km.

Les épreuves spéciales sont :  
ES 1/3/5 = HEVOUEY de 6.2 km  
ES 2/4/6 = EFFRENEY de 6.5 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le : dimanche 5 JUILLET et lundi 13 JUILLET 2015 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA. Les temps seront pris au 1/10

## ARTICLE 10P. PRIX

a) - Prix en espèces :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	
SCRATCH	300€	200€	150€	
GROUPES	100€	60€	30€	2 <sup>me</sup> si au moins 5 partants 3 <sup>ème</sup> si au moins 10 partants
CLASSES				
+ de 10 partants	270€	170€	110€	
8 à 10 partants	270€	170€		
1 à 7 partants	270€			
EQUIPAGE 100% FEMININ	200€	Moins de 3 partants 50%		

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N et FN confondus, A et FA confondus, F2000, FRC, R, GT de Série 2 roues motrices.

Dans le cas d'un nombre de partants dans le groupe inférieur à 10, les prix du groupe seront divisés par 2.

b) - Autres récompenses :

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la Coupe des Dames.

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Trois commissaires seront récompensés par tirage au sort (coupes).

La remise des prix se déroulera le mardi 14 JUILLET 2015 à RADDON, au Parc fermé, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé. En cas de mauvais temps elle aura lieu au préau de l'école à RADDON à la même heure.

Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :**

**[www.asaluronne.fr](http://www.asaluronne.fr)**